



Compte-rendu du bureau du CRHH du 19 octobre 2023

Ordre du jour

1. Bilan triennal 2020-2022 – Avis du CRHH sur les propositions de carence (SRU)
2. Mise à jour des programmations
3. Point d'information fonds vert / mesure friches
4. Avis sur dossiers de pension de famille
5. Fonctionnement de l'espace Osmose CRHH

1 – Bilan triennal 2020-2022

Karin RUCKEBUSCH (DREAL) présente le bilan triennal SRU, les propositions initiales et définitives des préfets suite à l'avis de la CNSRU (cf. support de présentation).

Pour rappel, 59 communes déficitaires de la région étaient soumises aux objectifs quantitatifs et qualitatifs de rattrapage. Parmi ces communes, 30 ont atteint l'ensemble de leurs objectifs et 29 ne les ont pas atteints, ou les ont atteints partiellement. Elles ont par conséquent été soumises à la procédure de constat de carence.

À l'issue de la procédure contradictoire, les préfets de département et de région ont formulé les propositions suivantes : 12 propositions de mise en carence (9 dans le Nord et 3 dans le Pas-de-Calais) et 17 propositions de non-mise en carence (14 dans le Nord, 1 dans l'Oise et 2 dans le Pas-de-Calais).

Le 5 septembre 2023, la Commission Nationale SRU (CNSRU) a rendu son avis sur ces propositions et a formulé les recommandations suivantes :

1. mise en carence pour 4 communes du Nord non proposées par le préfet de département ;
2. augmentation du taux de majoration pour 5 communes du Nord, a minima au taux plancher fixé par la loi 3DS, voire à un minimum de 100 % pour 3 de ces 5 communes.

Concernant le premier point, le préfet du Nord, apporte des éléments complémentaires justifiant le maintien de sa proposition initiale.

Concernant le second point, il propose de relever le taux au taux plancher fixé par la loi 3DS.

Réaction des membres du bureau du CRHH

La Fondation Abbé Pierre demande des précisions concernant le choix du préfet de ne pas suivre les deux recommandations de la CNSRU énoncées ci-dessus :

1. Concernant les 4 communes pour lesquelles la CNSRU recommande une mise en carence, la DDTM 59 répond qu'il s'agit de communes « gardiennes de l'eau », ce qui rend la densification difficile, car le foncier disponible pour la construction de LLS est limité.
2. Concernant les 3 communes pour lesquelles le préfet propose une mise en carence au taux de majoration minimum défini par la loi 3DS, alors que la CNSRU recommande une augmentation du taux, la DDTM 59 explique que ces communes sont engagées de façon volontariste dans un contrat de mixité sociale. Le taux minimum est maintenu pour leur donner un signal d'encouragement dans cette démarche.

Concernant la reprise des autorisations d'urbanisme sur la commune de Wasquehal, la DDTM 59 précise que le préfet a pris cette décision pour aider la commune à atteindre l'objectif qu'elle a presque atteint.

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur le bilan triennal SRU 2020-2022 des 29 communes des Hauts-de-France concernées par le constat de carence et sur les propositions définitives des préfets de département et de région récapitulées dans les deux tableaux ci-dessous :

12 propositions de mise en carence :

12 Propositions de mise en carence			
Dépt	Commune	Taux de majoration proposé	Reprise des autorisations d'urbanisme
59	BAISIEUX	59 %	NON
59	BOUSBECQUE	82 %	NON
59	ESTAIRES	100 %	NON
59	LEERS	100 %	NON
59	PERENCHIES	44 %	NON
59	WASQUEHAL	200 %	OUI
59	LAMBERSART	75 %	NON
59	MARCQ-EN-BAROEUL	62 %	NON
59	MOUVAUX	61 %	NON
62	LAVENTIE	150 %	NON
62	MARCK EN CALAISIS	100 %	NON
62	VITRY EN ARTOIS	150 %	NON

17 propositions de non mise en carence :

17 propositions de non mise en carence	
Dépt	Commune
59	BAILLEUL
59	BONDUES
59	ERQUINGHEM-LYS
59	HASNON

59	NEUVILLE-EN-FERRAIN
59	QUESNOY-SUR-DEULE
59	RONCQ
59	SAINGHIN-EN-WEPPE
59	STEENWERCK
59	THUMERIES
59	HALLENNES-LEZ- HAUBOURDIN
59	FACHES-THUMESNIL
59	SANTES
59	SEQUEDIN
60	VERNEUIL-EN-HALATTE
62	ISBERGUES
62	SAINTE-CATHERINE

2 – Mise à jour des programmations

Les prévisions annoncées lors du plénier ont été mises à jour.

Parc public – Perspectives LLS 2023

Karin RUCKEBUSCH (DREAL) présente la programmation LLS de 2023, le cadrage budgétaire 2023 actualisé et les perspectives de 2023 pour l'offre nouvelle, la réhabilitation et les autres dispositifs du FNAP (cf. support de présentation).

Réaction des membres du bureau du CRHH

La CAVM désire savoir si les opérations de démolition-reconstruction sont éligibles au superbonus-mégabonus-acquis/améliorés. → A priori cela n'est pas prévu dans les critères du cahier des charge des opérations pour 2023. L'attribution d'un éventuel bonus spécifique aux opérations de démolition-reconstruction pourrait être étudiée en 2024 sous réserve des disponibilités budgétaires.

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur le redéploiement des crédits budgétaires dédiés aux différents dispositifs du FNAP pour 2023.

Programmation PALULOS ERBM 2023

Mélanie DELOTS (SGAR) présente les principes de la programmation, les barèmes PALULOS coexistants, la répartition des opérations entre 2023 et 2024 et la répartition des AE en 2023 (cf. support de présentation).

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur la répartition finale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2023.

3 – Point d'information fonds vert / mesure friches

Céline ZIMMER présente le déploiement régional du fonds vert pour 2023, les perspectives pour 2024, et un retour sur les opérations de 2021 et 2022 (cf. support de présentation).

4 – Avis sur les dossiers de pension de famille

Les difficultés techniques du logiciel de visioconférence n'ont pas permis de traiter ce sujet. Les dossiers feront l'objet d'une consultation dématérialisée.

5 – Fonctionnement de l'espace Osmose CRHH

Christèle TZANEV (DREAL) rappelle le fonctionnement du nouvel [espace Osmose dédié au CRHH des Hauts-de-France](#). 217 membres ont été ajoutés depuis le dernier bureau.

Les membres du CRHH qui n'ont pas réussi à y accéder sont invités à se rapprocher du secrétariat du CRHH.

* * * * *

Questions diverses

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB) désire savoir si une enquête sur les besoins en logements neufs et en réhabilitation est prévue, car ils sont sollicités par les territoires et auraient besoin d'avoir des éléments permettant une approche globale à l'échelon régional.
- Mireille CHARONNAT (FAS) demande combien de logements PMR sont programmés en 2023. Elle aimerait savoir s'il serait envisageable d'avoir une ligne budgétaire permettant aux bailleurs d'aménager un grand nombre de logements afin de les adapter au public en situation de handicap. Les commissions DALO constatent un très grand nombre de demandes en logement nécessitant une adaptation qui ne peuvent pas être satisfaites.

Le prochain bureau du CRHH se tiendra le 13 novembre 2023. Il sera dédié à l'examen de PLH et de bilans triennaux de PLH.